

Ajout d'un mini-golf extérieur au 5050, boulevard Wilfrid-Hamel

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22106Cb, R.V.Q. 3342

Déposé au conseil municipal

1^{er} octobre 2024

Dans le cadre de la Politique de participation publique, un rapport complet des activités de la démarche de participation publique est produit.

Dans ce document, les informations suivantes sont regroupées :

- Les étapes de la démarche de participation publique réalisées;
- Les principaux commentaires et recommandations formulés dans le cadre des activités de participation active et des mesures de consultation ainsi que ceux formulés par le conseil de quartier, le cas échéant;
- Les commentaires et recommandations qui ont induit les principales modifications apportées à l'acte soumis pour adoption au conseil, le cas échéant.

Description du projet

Description du projet

Il est projeté d'aménager un parcours de mini-golf extérieur dans la cour arrière du terrain situé au 5050, boulevard Wilfrid-Hamel, localisé à l'est de l'avenue Saint-Jean-Baptiste et à l'ouest de l'autoroute Henri-IV. Le projet prévoit également la construction d'un bâtiment de service qui inclurait un restaurant ainsi qu'une terrasse.

Les aménagements proposés garantissent une offre commerciale variée et équilibrée dans le quartier. Ils représentent également des interventions concrètes pour valoriser et transformer le secteur en un milieu dynamique, attrayant et convivial mis de l'avant par la Ville de Québec. La Ville veut offrir à ses citoyens de nombreuses activités, ainsi que des infrastructures de qualité qui concourent à l'épanouissement des petits comme des grands.

Principales modifications réglementaires

Pour aller de l'avant avec ce projet, la réglementation d'urbanisme doit être modifiée afin d'y autoriser entre autres le groupe d'usages *R2 Équipement récréatif extérieur de proximité* et y réviser certaines normes d'implantation.

En résumé :

- Création de deux nouvelles zones (22128Cb et 22129Cb) à même la zone initiale 22106Cb (voir le plan de localisation disponible sous Documentation)
- Réviser les usages autorisés ainsi que les usages associés
- Réviser certaines normes d'implantation
- Réviser les matériaux de revêtement prohibés

D'autres modifications sont également proposées.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible sur le site Internet de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=745>

Démarche de participation publique

Étapes

- Consultation publique sur le projet de modification réglementaire – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et demande d'opinion au conseil de quartier de Duberger-Les Saules : 10 septembre 2024, 19 h, Bureau d'arrondissement des Rivières
- Consultation écrite : du 11 au 17 septembre (7 jours)

Rapports des différentes étapes (voir les documents à l'annexe I)

- Rapport de la consultation publique sur le projet de modification réglementaire – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et d'opinion du conseil de quartier de Duberger-Les Saules
- Rapport de la consultation écrite (7 jours)

Rétroaction

Il n'y a pas eu de modification apportée au projet de modifications réglementaires à la suite de la démarche de participation publique.

Annexe I : Rapports des différentes étapes

Ajout d'un mini-golf extérieur au 5050, boulevard Wilfrid-Hamel

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22106Cb, R.V.Q. 3342

Activité de participation publique

Demande d'opinion au conseil de quartier de Duberger-Les Saules et assemblée publique de consultation

Date et heure

10 septembre 2024, à 19 h

Lieu

Bureau d'arrondissement des Rivières situé au 330, rue Chabot.

Déroulement de l'activité

1. Accueil et présentation des intervenants.
2. Présentation du déroulement.
3. Rappel du cheminement de la demande de modification à la réglementation d'urbanisme et du processus de consultation prévu selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Charte de la Ville de Québec – capitale nationale du Québec et la Politique de participation publique de la Ville de Québec.
4. Présentation des moyens utilisés pour informer le public de la consultation publique et de la demande d'opinion au conseil de quartier.
5. Mention que la fiche synthèse du projet de modification réglementaire est disponible en ligne.
6. Présentation du projet de modification à la réglementation d'urbanisme par la personne-ressource.
7. Mention que le projet de modification à la réglementation d'urbanisme contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Les modalités pour déposer une demande de participation référendaire ainsi que la carte des zones concernées et des zones contiguës sont disponibles pour le public.
8. Rappel de la tenue d'une consultation écrite dans les sept jours suivant la consultation publique.
9. Période de questions et commentaires du public
10. Période de questions et commentaires du conseil de quartier.
11. Recommandation du conseil de quartier.

Activité réalisée à la demande du :

Conseil municipal

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier Duberger-Les Saules

Description du projet

Il est projeté d'aménager un parcours de mini-golf extérieur dans la cour arrière du terrain situé au 5050, boulevard Wilfrid-Hamel, localisé à l'est de l'avenue Saint-Jean-Baptiste et à l'ouest de l'autoroute Henri-IV. Le projet prévoit également la construction d'un bâtiment de service qui inclurait un restaurant ainsi qu'une terrasse.

Les aménagements proposés garantissent une offre commerciale variée et équilibrée dans le quartier. Ils représentent également des interventions concrètes pour valoriser et transformer le secteur en un milieu dynamique, attrayant et convivial mis de l'avant par la Ville de Québec. La Ville veut offrir à ses citoyens de nombreuses activités, ainsi que des infrastructures de qualité qui concourent à l'épanouissement des petits comme des grands.

Principales modifications réglementaires

Pour aller de l'avant avec ce projet, la réglementation d'urbanisme doit être modifiée afin d'y autoriser entre autres le groupe d'usages *R2 Équipement récréatif extérieur de proximité* et y réviser certaines normes d'implantation.

En résumé :

- Création de deux nouvelles zones (22128Cb et 22129Cb) à même la zone initiale 22106Cb (voir le plan de localisation disponible sous Documentation)
- Réviser les usages autorisés ainsi que les usages associés
- Réviser certaines normes d'implantation
- Réviser les matériaux de revêtement prohibés

D'autres modifications sont également proposées.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible sur le site Web de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=745>

Participation

Administrateurs du conseil de quartier

- M^{me} Marie Merriault
- M. Michel Lessard
- M. Patrice Côté
- M. Nicky Ahmed Kambi
- M. Jean-Louis Marois
- M. Luc Rhéaume
- M. Azzedine Lemanaa

Conseillère municipale

- M^{me} Véronique Dallaire, conseillère municipale des Saules-Les Méandres

Personne-ressource

- M^{me} Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques

Nombre de participants

14 participants, incluant sept administrateurs du conseil de quartier et les requérants

Recommandation du conseil de quartier

Le conseil de quartier de Duberger-Les Saules recommande au conseil municipal d'adopter le projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22213Mb, R.C.A.2V.Q. 378.

Options soumises au vote		Description des votes
Options	Nombre de votes	
A.	7	Accepter la demande Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
B.	0	Refuser la demande Recommander au conseil d'arrondissement de ne pas approuver le projet de modification à la réglementation d'urbanisme
C.	0	Accepter la demande, avec proposition d'ajustement
Abstention	0	
TOTAL	7	

Questions et commentaires des administrateurs et des citoyens

- Un citoyen souhaite savoir si la demande de modification réglementaire pour autoriser le projet de mini-golf concerne les trois zones, ce qui lui paraît beaucoup

Réponse de la Ville :

La zone concernée par le projet de mini-golf touche 2 aires d'affectation au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADr), toutefois il a été nécessaire de faire des modifications aux trois zones.

- Une administratrice souhaite connaître les impacts de ces modifications sur le stationnement.

Réponse de la Ville :

Il n'y a pas de modifications aux normes de stationnement dans le projet en cours. Le projet vient sera implanté dans le stationnement situé à l'arrière du bâtiment, et il y aura encore suffisamment de cases pour garer les véhicules. Ainsi, le commerce ne sera pas dérogoire.

Nombre d'interventions

2 interventions

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières, à la Direction générale et au conseil municipal.

Réalisation du rapport

Date

12 septembre 2024

Rédigé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications

Approuvé par

M^{me} Marie Merriault, vice-présidente du conseil de quartier de Duberger-Les Saules (en remplacement de Carolyne Hamel, présidente)

Ajout d'un mini-golf extérieur au 5050, boulevard Wilfrid-Hamel

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 22106Cb, R.V.Q. 3342

Activité de participation publique

Consultation écrite

Date et heure (ou période)

Du 11 au 17 septembre 2024

Lieu

Formulaire en ligne

Activité réalisée à la demande du :

Conseil municipal

Projet

Secteur concerné

Arrondissement des Rivières, quartier Duberger-Les Saules

Description du projet

Il est projeté d'aménager un parcours de mini-golf extérieur dans la cour arrière du terrain situé au 5050, boulevard Wilfrid-Hamel, localisé à l'est de l'avenue Saint-Jean-Baptiste et à l'ouest de l'autoroute Henri-IV. Le projet prévoit également la construction d'un bâtiment de service qui inclurait un restaurant ainsi qu'une terrasse.

Les aménagements proposés garantissent une offre commerciale variée et équilibrée dans le quartier. Ils représentent également des interventions concrètes pour valoriser et transformer le secteur en un milieu dynamique, attrayant et convivial mis de l'avant par la Ville de Québec. La Ville veut offrir à ses citoyens de nombreuses activités, ainsi que des infrastructures de qualité qui concourent à l'épanouissement des petits comme des grands.

Principales modifications réglementaires

Pour aller de l'avant avec ce projet, la réglementation d'urbanisme doit être modifiée afin d'y autoriser entre autres le groupe d'usages *R2 Équipement récréatif extérieur de proximité* et y réviser certaines normes d'implantation.

En résumé :

- Création de deux nouvelles zones (22128Cb et 22129Cb) à même la zone initiale 22106Cb (voir le plan de localisation disponible sous Documentation)
- Réviser les usages autorisés ainsi que les usages associés
- Réviser certaines normes d'implantation
- Réviser les matériaux de revêtement prohibés

D'autres modifications sont également proposées.

Ce projet contient des dispositions susceptibles [d'approbation référendaire](#).

Documentation disponible sur le site Web de la Ville de Québec

<https://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/participation-citoyenne/activites/fiche.aspx?IdProjet=745>

Participation

Conseillère municipale

- M^{me} Véronique Dallaire, conseillère municipale de Duberger-Les Saules

Personne-ressource

- M^{me} Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

Animation de la rencontre

- M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques

Participation

- Aucun citoyen n'a soumis de commentaire ou des questions par le biais de la consultation écrite
-

Questions et commentaires du public

Il n'y a eu aucune intervention dans le cadre de la consultation écrite.

Prochaines étapes

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale, à la Direction de l'Arrondissement des Rivières, à la Direction générale et au conseil municipal.

Réalisation du rapport

Date

18 septembre 2024

Rédigé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service des relations citoyennes et des communications